

Perpignan, le 13 décembre 2023

Décision n° 2023-078 du 13 décembre 2023 fixant les candidatures à l'élection des représentants des usagers au conseil de l'école doctorale INTER-MED (ED 544)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-7, L.719-1, L.719-2 et D.719-4 à D.719-40 ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, notamment son article 9 ;
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;
Vu les règles relatives à l'élection et à la nomination des membres du conseil des écoles doctorales 544 et 305, votées le 2 février 2018 par le conseil d'administration,
Vu la décision n°2023-054 du 15 novembre 2023 portant organisation de l'élection des représentants des usagers aux conseils de l'école doctorale ENERGIE ET ENVIRONNEMENT (ED305) et de l'école doctorale INTER-MED (ED544) ;
Vu la décision n°2023-075 du 5 décembre 2023 portant prolongation des délais de dépôt des candidatures concernant l'école doctorale 544 (INTER-MED) dans le cadre de l'élection des représentants usagers au sein des conseils des écoles doctorales.

DECIDE

Article 1- Les candidatures pour l'élection des représentants des usagers aux conseils de l'école doctorale INTER-MED (ED 544) sont :

• **Liste "liste indépendante"**

- 1- M. Clément DESPECHE
- 2- M. Charles LUGIERY
- 3- Mme Héloïse SAMIE
- 4- M. Yvan TEGUI

Article 2- Exécution et publication de la présente décision :

La directrice générale des services, le directeur de l'école doctorale 544 et la responsable du service de la recherche et de la valorisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste de diffusion « étudiants » et « admin-info » et sur le site internet de l'université.



Le président,

Yvan AUGUET